

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

1^{re} Sainte Barbe, 2^{de} Notre Dame d. Crémonezan, 3^{de} Saint Mathieu
4^{de} Saint Nicolas.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} à St Barbe, St Barbe, 2^{de} à Crémonezan Notre Dame, 3^{de} à
St Mathieu, St Mathieu, 4^{de} à St Nicolas, St Nicolas.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Aucune

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Aucune

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Aucune

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Aucune

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Aucune

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Oui

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Concernant les pierres sacrées des chapelles et de l'église paroissiale, partout :
Sepulchrum non fractum est, Operculum non fractum est.
Sigillum, fractum est un petit, et n'a pas de trace de Sigillum

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.